



Département du Bas-Rhin  
**COMMUNE DE KINTZHEIM – 67600**

**Procès-Verbal de la délibération du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 20 septembre 2016 – 20 h – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation : 12 septembre 2016  
Membres en fonction : 19  
Membres présents : 16  
Sous la présidence de : M. Francis WEYH – Maire

Membres présents : MM. et Mmes Francis WEYH, Eddy BROXER, Jean-Claude HERRMANN, Anny SCHREIBER, Michèle KRUMB, Béatrice JEANJACQUOT, Éliane KLEIN, Christian DANTZ, Thierry DECK, Eddy SPORER, Delphine KOEPF, Roger WERRA, Christian SCHLEIFER, Fabienne OBERLE, Nathalie SCHULTZ, Rémy BOLTZ

Absent(s) excusé(s) : Maurice SUTTERLITTI, qui a donné procuration à M. Eddy SPORER  
Chantal BLUMBERGER, qui a donné procuration à M. Eddy BROXER  
Isabelle RENTZ-LE MERLE, qui a donné procuration à M. le Maire

Monsieur le Maire adresse ses salutations cordiales aux Élus, à Mesdames ETLING, chargée de mission ATIP, et TOUSSAINT, Architecte, ainsi qu'aux concitoyens présents.

Il propose au Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour le point n°5 URBANISME « Proposition d'achat d'une petite parcelle par FPS TOWERS ». En effet, ce dossier doit être réglé conjointement avec la mise en souterrain de la ligne aérienne dans le sentier (au-dessus de l'ancienne carrière) menant à l'antenne-relais Wick et l'antenne forestière Wick non encore finalisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ainsi proposée.

Le Conseil Municipal du jour est consacré principalement à la révision du POS en PLU et à l'arrêt du document d'urbanisme.

M. le Maire termine son introduction en souhaitant un bon rétablissement à l'Adjoint, M. Maurice SUTTERLITTI.

\*\*\*

**1. APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2016 ET NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Vu les articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, Jean-Claude HERRMANN est désigné secrétaire de séance et Valérie MAILLET-STEINMANN, secrétaire administrative.

Cette dernière donne lecture du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2016.  
M. le Maire y apporte les précisions suivantes :

- ✚ Le procès-verbal rédigé par l'Attachée Territoriale Valérie STEINMANN, sous le contrôle de l'Adjoint-Secrétaire Maurice SUTTERLITTI lequel a validé les délibérations, est passé au contrôle de légalité.
  
- ✚ Une observation formulée par Mme Isabelle RENTZ-LE MERLE est parvenue en Mairie le 12 juillet 2016. Cette dernière souhaite que soit rajouté au point n°7 « Divers », paragraphe 1, concernant l'investissement des associations, la mention selon laquelle ce sont les associations du Village qui sont peu coopératives et pas celles du tissu intercommunal.  
M. le Maire soumet cette observation au Conseil Municipal qui la valide. Elle sera donc intégrée à la délibération de la séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2016.
  
- ✚ Un mail signé par MM Christian SCHLEIFER et Roger WERRA a été transmis en Mairie le 12 septembre 2016. Il comporte quatre points :
  - 1) L'intervention de Mme Nathalie SCHULTZ n'est pas citée sur la question du nombre de salariés présents dans la Maison du Hattenberg.  
M. le Maire propose d'inclure dans la délibération la question et la réponse qui lui a été faite, soit 4 personnes à temps non complet plus M. MAIGNAN. Cette proposition est validée. Elle sera intégrée à la séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2016.
  - 2) « Deux paragraphes n'auraient jamais été exprimés par le Maire », à savoir :  
« cf les institutions similaires dans les environs proches telles que la maison de retraite de Lièpvre pour laquelle la commune participe à hauteur de 80000€/an sur 9 ans » et « la structure n'est pas éloignée du village car ancrée dans l'îlot résidentiel Charlemagne et dans l'espace naturel du Cormier ».  
Les deux arguments ne sont pas recevables car il ne s'agit pas de paragraphes mais de simples précisions, l'une recueillie auprès du Maire de Lièpvre et des Services, l'autre en réponse à des affirmations subjectives sur un prétendu éloignement de la Structure d'accueil par rapport au Village. Le Maire précise que la Maison d'Accueil « Le Hattenberg » se situe exactement en face du Domaine résidentiel RENAUD. Le concours Architecte avait porté sur l'intégration dans le quartier urbain du Hattenberg II et III et l'intégration dans le site paysager donnant vue sur le Piémont urbain forestier des deux châteaux.  
M. Christian SCHLEIFER, considérant que ces dires n'ont pas été formulés lors de la séance du Conseil Municipal, demande à ce qu'elles ne figurent pas dans le compte-rendu. Ces deux arguments ne sont pas recevables.
  - 3) « Manque l'intervention du Maire faite avant le vote pour l'attribution d'une nouvelle subvention... En effet, le Maire a pris l'engagement devant l'ensemble des Conseillers Municipaux qu'il n'y aura plus jamais à l'avenir de nouvelle subvention attribuée à la Résidence du Hattenberg ».  
M. Christian SCHLEIFER considère cette phrase importante pour le Village et son oubli dans le compte-rendu est selon lui une censure anti-démocratique.  
Le procès-verbal de séance formule un argumentaire d'idées en réponse synthétique aux interrogations et commentaires d'une page lus par M. SCHLEIFER au titre du groupe minoritaire. En outre même si le Maire souhaitait éviter la

deuxième subvention (1000 € avait été inscrits au Budget primitif), on ne peut au même moment s'affirmer contre une subvention et faire voter la subvention. Argument non recevable, mais cela a été présenté et permis de rectifier, il n'y a pas de subvention prévue en 2017.

- 4) Dans la partie divers, l'intervention de M. WERRA sur les horaires des réunions a été retranscrite sans tenir compte de l'ensemble de son intervention. M. WERRA a notamment spécifié que la tenue quasi systématique des réunions à des horaires où les gens qui ont une activité professionnelle ne peuvent pas venir, constitue un véritable déni de démocratie.

Le texte de l'intervention de M. WERRA n'est ni partiel, ni partial, quant aux horaires des réunions, d'autant plus que des réunions ont été fixées à 18h comme à la Communauté de Communes.

Argument non recevable.

Les différentes interventions, positives ou critiques, ont occasionné un travail de recherche règlementaire et juridique, des échanges avec la Sous-Préfecture.

Il est rappelé que la délibération est établie par le Secrétaire de séance ou un auxiliaire de séance non par le Maire or les compétences administratives de l'Attachée Territoriale Valérie STEINMANN sont reconnues. Le Maire précise : nous sommes outrés par les procès d'intention.

« Si un Conseiller municipal juge que le contenu du PV ne reflète pas le déroulement exact, il peut refuser de signer et doit alors porter mention de la cause qui l'a empêché de signer ».

« Une réclamation d'un conseiller, fondée sur le refus du Conseil Municipal d'insérer intégralement au PV ses observations et protestations ne peut être portée devant le ministre de l'intérieur ni être soumise au Conseil d'État ».

Par ailleurs « le Conseil d'État a considéré que si le texte des délibérations attaquées ne fait pas mention des interventions des Conseillers municipaux au cours de la séance, cette mention n'est imposée par aucune disposition législative ou règlementaire ».

Il s'agit de noter l'« essentiel » des opinions exprimées.

Monsieur le Maire conclut en précisant que le compte-rendu restera le plus objectif possible à l'avenir.

M. Christian SCHLEIFER l'en remercie.

Le PV de la séance du 05 juillet 2016 est adopté à l'unanimité moins les voix du groupe minoritaire.

Les membres du groupe minoritaire refusent de signer le présent PV du fait des commentaires qui y figurent alors que ceux-ci n'avaient pas été formulés lors du Conseil

Municipal et du fait de la non transcription d'éléments importants qui avaient été évoqués le soir même du Conseil Municipal.

## **2. BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PLU**

Un POS en travaux publiques

Le POS approuvé fin janvier 2001 est un outil de travail sur l'évolution et la gestion de Kintzheim, urbaine et paysagère.

Le Maire rappelle que la chargée de la mission d'alors était Mme Fabienne OBERLE, missionnée par la Commune et le Maire pour la révision du POS et les modifications qui ont suivi dont une révision simplifiée pour créer la zone ULc à vocation sportive intercommunale mais restée dans le giron communal.

Le Maire précise qu'ont été urbanisées les zones définies en INA1 - Hattenberg, INA1b - Pfad, INA1c - Cœur du Village, INA1d - Quartier des Bleuets, INA1e - Tiergarten.

Sont restés en stand-by les espaces IINA1 - Hattenberg extrême Nord et l'îlot Dreispitz.

Sont proposés en évolution urbanistique complémentaire dans le PLU 3 sites :

- le Pflaenzer, entre la rue des Chars et la RD159,
- les Coingnets, à droite et à gauche du Pfad,
- le Tiergarten, un petit îlot de 3 lots potentiels.

Il s'agit d'une évolution urbanistique mais aussi d'une préservation des espaces naturels.

Le dossier est présenté par l'Architecte Aline TOUSSAINT selon l'ordre du jour avec interventions de la Chargée de mission Séverine ETLING et de l'Adjoint de l'urbanisme POS/PLU Jean-Claude HERRMANN.

La dernière réunion de travail avec les responsables de la Commune, de la DDT, de l'Architecte et du Chef de projet ATIP et la participation du Directeur du SCOT M. STREBLER s'est tenue mardi 6 septembre 2016 pour un débat sur les surfaces consommées au regard de l'enveloppe définie en 2013. Les nouvelles propositions ont été validées.

Mme ETLING rappelle le calendrier des différentes étapes qui ont abouti à l'arrêt du PLU depuis la délibération de prescription de la révision du POS le 24 septembre 2013.

L'étape suivante sera la transmission du dossier aux personnes publiques associées lesquelles disposeront d'un délai de 3 mois pour avis puis une enquête publique sera programmée au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 suivie de l'approbation du PLU envisageable en juin 2017.

Mme TOUSSAINT expose aux Élus les motifs de la révision justifiée par une mise à jour de l'ancien document.

Elle présente le projet d'aménagement et de développement durable et dresse le bilan de la concertation.

M. le Maire donne ensuite la parole aux Élus qui souhaitent intervenir.

Mme OBERLE précise que les positions arrêtées ce soir ne seront peut-être pas définitives puisqu'elles peuvent encore faire l'objet de rectifications par les PPA mais aussi lors de l'enquête publique.

Elle souligne l'importance d'une relecture attentive des documents par chacun puisqu'après l'enquête publique, ils seront figés et ne pourront plus faire l'objet d'une quelconque rectification.

Mme ETLING confirme qu'à compter de l'arrêt du PLU, la commission d'urbanisme ne peut plus modifier le dossier qui ne peut l'être qu'à l'initiative des PPA ou à la suite de l'enquête publique.

M. HERRMANN estime que le dossier présenté ce soir est l'aboutissement de réflexions approfondies et qu'il est prêt à être arrêté.

Mme ETLING confirme à M. DECK que toutes les PPA soumises à l'obligation de consultation le seront.

M. le Maire adresse ses remerciements pour leur travail aux différents intervenants de la commission d'urbanisme ainsi qu'à Mmes ETLING et TOUSSAINT et passe au vote.

#### **Le Conseil Municipal,**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14 à L.153-18, L.153-33, R.153-3 et L.103-2 à L.103-6 ;
- Vu le schéma de cohérence territoriale de Sélestat et sa région approuvé le 17/12/2013 ;
- Vu le plan d'occupation des sols révisé le 30/01/2001 et modifié le 31/08/2004, le 19/07/2005, le 19/09/2006 et le 11/08/2009 ;
- Vu la révision simplifiée n° 1 du plan d'occupation des sols approuvée le 18/09/2007 ;
- Vu la modification simplifiée n° 1 du plan d'occupation des sols approuvée le 22/03/2011 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 24/09/2013 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme, précisant les objectifs poursuivis par la commune et définissant les modalités de la concertation ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables en date du 30/06/2015 ;
- Vu la consultation du Préfet du Bas-Rhin, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée aux articles R.104-29 et R.104-30 du code de l'urbanisme en date du 19/01/2016 et sa réponse en date du 18/03/2016 ;

Vu le projet de révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme ;

Vu le bilan de la concertation ;

**Entendu l'exposé du Maire :**

- qui rappelle les motifs de cette révision ;
- qui présente au conseil municipal le bilan de la concertation ;
- qui présente au conseil municipal le projet de révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme à arrêter ;

**Considérant que :**

le projet de révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à sa révision et à celles qui ont demandé à être consultées ;

**Après avoir délibéré sur le bilan de la concertation et sur le projet de révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme, le conseil municipal, (à la majorité : à préciser)**

**TIRE** le bilan de la concertation (joint en annexe à la présente délibération) ;

**ARRETE :**

le projet de révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

**DIT QUE :**

**La présente délibération accompagnée du projet de plan local d'urbanisme et du bilan de la concertation, annexés à cette dernière seront transmis pour avis à :**

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat-Erstein - articles L.153-16, L.132-7 du code de l'urbanisme ;
- Monsieur le Président de la CDPENAF - Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin - Service Agriculture - Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers :
  - au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme ;
  - au titre de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme ;
- Monsieur le Président du Conseil Régional d'Alsace - articles L.153-16, L.132-7 du code de l'urbanisme ;

- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin- articles L.153-16, L.132-7 du code de l'urbanisme ;
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de Sélestat et sa Région - articles L.153-16, L.132-9 du code de l'urbanisme ;
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sélestat :
  - représentant de l'autorité organisatrice des transports urbains - articles L.153-16, L.132-7 du code de l'urbanisme ;

Adopté à l'unanimité.

### **3. FINANCES - Proposition de suspension du versement d'un loyer**

#### **M. Deck ne prend pas part au débat et au vote**

Vu la lettre de l'Office National des Forêts (O.N.F.) du 30 octobre 2012 informant la Commune de Kintzheim d'un projet de réorganisation du triage forestier de Danielsrain.

Vu la réunion du 9 novembre 2012 à Sélestat avec les représentants de l'O.N.F. et les Communes Forestières du futur triage forestier de Danielsrain.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sélestat du 29 novembre 2012, notamment son point 20.

Vu la lettre de M. l'Adjoint au Maire de la Ville de Sélestat en charge des Finances et des Affaires locatives du 14 janvier 2013.

Vu la lettre de M. le Maire à M. le Directeur des Ressources Humaines de l'O.N.F. en date du 25 septembre 2015.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Kintzheim du 29 octobre 2015, notamment son point 3.

Vu l'ordonnance rendue par le Tribunal Administratif de Strasbourg le 29 juillet 2016 concernant la maison forestière de Danielsrain (ordonnance exécutoire, mais qui n'a pas l'autorité de la chose jugée '').

**Considérant** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Commune de Kintzheim participe par une quote-part de 49 % (\*) au paiement du loyer de la maison forestière de Danielsrain à la Ville de Sélestat, laquelle maison forestière est occupée par M. Thierry DECK, en sa qualité de Technicien Forestier O.N.F., (qui s'occupait depuis 2001 déjà d'une partie importante de la forêt communale de Kintzheim).

(\*) (taux proportionnel correspondant à la surface de la forêt communale par rapport à la surface totale des forêts du triage de Danielsrain)

**Considérant** qu'actuellement la Commune ne confie plus l'encadrement de ses chantiers forestiers à l'O.N.F..

**Considérant** qu'en application du décret n° 2013-1173 du 17 décembre 2013, le Directeur Général de l'O.N.F. a décidé par arrêté du 18 mars 2016 que la résidence administrative de M. Eric DEVOT, actuel Technicien Forestier en charge de la forêt communale de Kintzheim, était « Sélestat (67) » pour cause de « rapprochement de conjoint ».

\* \* \* \* \*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De suspendre le paiement à la ville de Sélestat de sa quote-part du loyer de la maison forestière de Danielsrain, à compter du jour où M. Thierry DECK, en sa qualité de Technicien Forestier de l'O.N.F., aura quitté la maison forestière de Danielsrain.

Adopté à l'unanimité moins les abstentions de MM. BOLTZ et SPORER.

**4. PERSONNEL - Contrat d'accompagnement dans l'emploi. Avenant au Contrat de travail. Autorisation de signature.**

Par délibération du 09 février 2016, le Conseil Municipal a créé un poste d'Adjoint technique de 2<sup>nd</sup>e classe dans le cadre du dispositif « Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » pour la période du 01/03/2016 au 28/02/2017.

Monsieur Rémy WOLFROM occupe ce poste.

Considérant l'indisponibilité pour maladie de l'agent de maîtrise depuis le 19/09/2016,

Vu le surcroît occasionnel d'activité engendré par l'absence d'un agent,

Vu l'avis favorable de M. WOLFROM,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** que la durée de travail inhérente au poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre du dispositif précité passera de 20h à 35h/semaine à compter du 01/10/2016 jusqu'au 31/12/2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de travail,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016.

Adopté à l'unanimité.

**5. SMICTOM - Rapport annuel 2015**

Monsieur Christian DANTZ présente le rapport annuel du SMICTOM pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport susvisé qui est mis à la disposition du public.

**6. SDEA - Rapport annuel 2015**

Monsieur Jean-Claude HERRMANN présente le rapport annuel du SDEA pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport susvisé qui est mis à la disposition du public.



## 7. DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2014.

### MARCHES ET ACCORDS-CADRES (04)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Décision municipale en date du 1<sup>er</sup> août 2016 relative à la signature de l'avenant n°3 avec le groupement de bureaux d'études Ici et là et Biotope dans le cadre de la révision n°3 du POS avec transformation en PLU. Avenant n°3 de 2600,00 € HT, le prix du marché de base passant à 46030,00 € HT.
- Décision municipale en date du 20 août 2016 relative à la signature des avenants n°1 relatifs à l'aménagement des espaces extérieurs de la Salle des Fêtes :
  1. Lot n°1 « Charpente bois » (Olry) - avenant n°1 de 2834,70 € HT, le prix du marché de base passant à 37185,00 € HT
  2. Lot n°2 « Métallerie » (Hug) - avenant n°1 de 2720,00 € HT, le prix du marché de base passant à 22480,00 € HT
  3. Lot n°4 « Voirie, réseaux divers » (TP et Transports Schmitt) - avenant n°1 de 9576,10 € HT, le prix du marché de base passant à 70480,25 € HT.
- Décision municipale en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 relative à la signature des marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la Rue des Africains :
  1. Lot n°1 « Voirie » attribué à l'entreprise Pontiggia pour un montant de 116993,58 € HT
  2. Lot n°2 « Mise en souterrain des réseaux secs » attribué à l'entreprise Vigilec pour un montant de 207954,80 € HT.
- Décision municipale en date du 12 septembre 2016 relative à la signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de la construction de la Maison de la Jeunesse et des Sports. Avenant de 6760,63 € HT intégrant la mise à jour du montant global des honoraires actualisé selon le montant définitif des travaux validé en phase PRO/DCE à 1 295 610,00 € HT, ramenant le montant des honoraires à 1 500 64,34 € HT. Il convient de rectifier le montant de l'avenant n°1. Décision municipale du 19/05/2016. Le montant total de l'avenant est de 18 453,71 € HT intégrant la mise à jour des honoraires sur la base du montant prévisionnel des travaux validé en phase APD et le rajout d'une mission complémentaire.

### CONTRATS D'ASSURANCE ET INDEMNITES DE SINISTRE (06)

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- Décision municipale du 14 septembre 2016 relative à l'acceptation du chèque de la CIADE d'un montant de 218,20 € dans le cadre du règlement du sinistre du 23 décembre 2015 relatif au bris de glace d'une vitre de la porte de la chapelle située à l'intérieur du presbytère.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN (15)**

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans la limite de 500 000 €

M. le Maire informe le Conseil que quatre (4) déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par :

- Maître REISACHER-DECKERT (08/2016 ; 09/2016 ; 10/2016)
- Maître MOREAU (11/2016)

et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

N° d'ordre	Situation du bien	Réf. Cadastre	Contenance	Nature	Observations
08/2016	10 rue Charlemagne	Section : 11 Parcelle: 605	300 m <sup>2</sup>	Bâti	Maître REISACHER-DECKERT (Sélestat)
09/2016	Hohwerb	Section : 08 Parcelle: 254	589 m <sup>2</sup>	Non bâti	Maître REISACHER-DECKERT (Sélestat)
10/2016	13 rue Cœur du Village	Section : 04 Parcelle: 411	348 m <sup>2</sup>	Non bâti	Maître REISACHER-DECKERT (Sélestat)
11/2016	Rue Charlemagne	Section : 11 Parcelle: 597	676 m <sup>2</sup>	Non bâti	SCP Nuss/Moreau (Châtenois)

**ACTIONS EN JUSTICE (16)**

D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, quelque soit la nature du litige et le montant en cause

Affaire Commune de Kintzheim/REIBEL BERNHARDT - Par ordonnance de référé du 13 juin 2016, la demande de la Commune est déclarée irrecevable pour défaut de qualité à agir. Le Juge des référés a estimé que la Commune ne pouvait pas prouver qu'elle était propriétaire. Elle a confondu domaine public et domaine privé. Plutôt que de faire appel, il est envisagé de reprendre la procédure et le Maire souhaite recueillir l'avis des conseillers.

**8. DIVERS**

- 1) Présentation des rapports annuels 2014 et 2015 de la Forêt communale de Kintzheim par le Vice-Président du SIVU Jean-Claude HERRMANN.
- 2) Communication de l'Arrêté préfectoral du 19 juillet 2016 portant enregistrement en Installations classées de la Société Burger de Lièpvre, autorisée à poursuivre ses activités de production et de stockage de produits en bois à Lièpvre 68.
- 3) Polémique autour du méthaniseur à Scherwiller. Lettre d'un Conseiller Municipal de Scherwiller pour un recours administratif gracieux auprès du Préfet.
- 4) Suivi du dossier de l'Hôpital de Sélestat. Lettre du Ministère des Affaires sociales et de la Santé en date du 4 août 2016.
- 5) Des devis « travaux » sont en cours pour la réfection du trottoir le long du mur en grès du Parc Regis Villa et pour la création d'un chemin d'accès stabilisé depuis la voie cyclable jusqu'au Plateau sportif intercommunal.
- 6) Courrier adressé par le Maire aux résidents des rue Ste Richarde et Stadtpfad en date du 29/08/2016 pour annoncer la visite sur les lieux d'un groupe d'élus pour tester différents points selon des éléments fournis par une lettre d'un riverain en date du 11 juillet 2016, et divers propos recueillis. Le rendez-vous sera fixé lors d'une soirée automnale.

- 7) Sollicitation par un membre du suivi du dossier des Antennes-relais pour l'organisation d'une réunion de travail. La presse a récemment fait état d'une situation problématique dans le village de Blienschwiller. Une réunion sera programmée.
- 8) Question de M. SCHLEIFER sur le suivi du dossier hydraulique discuté en Commission spéciale relative à la protection des habitations et des habitants du Secteur Saint-Urbain.  
La réponse apportée par le Maire est développée des informations communales et intercommunales rubrique 19.  
Le nettoyage général a été réalisé. Le curage du fossé longitudinal est programmé mi-octobre, après les vendanges.
- 9) Mme KLEIN questionne M. le Maire sur les suites apportées aux incivilités constatées aux abords de l'abri-bus / WC publics place de la Batteuse au courant de l'été. Mme KRUMB a déposé plainte auprès de la gendarmerie. Les jeunes gens en cause n'ont pas été identifiés.

## **9. INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

1. Le Conseil de Communauté de Communes du 26 septembre 2016 indiquera les conclusions de la DSP sur le Transport intercommunal. Des initiatives amélioratives sont prévues pour Kintzheim et Orschwiller.  
Par délibération du 4 juillet 2016, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a approuvé la mise en œuvre d'une participation des familles au coût des transports scolaires des Collégiens à partir de la Rentrée scolaire 2016/2017. Le montant de la participation a été fixé à 90€/an/collégien.  
Dans la même délibération, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a modifié la tarification existante des lycéens. Un seul tarif de 135€/an/lycéen est appliqué quelle que soit la ligne utilisée.  
Le débat reste ouvert quant à la navette du Haut-Koenigsbourg sous la forme actuelle d'un grand bus... alors qu'un mini bus suffirait selon les pratiques sur d'autres sites touristiques.  
NB : le point spécifique du transport du RPI Kintzheim-Orschwiller a été solutionné pour l'année 2016/2017 par un encadrement complémentaire. La synthèse élaborée par l'Attachée Territoriale et le Maire a été transmise à la Communauté de Communes lors du Bureau du 12 septembre 2016.
2. Les activités 2016/2017 de l'AGF, culturelles, sportives, de détente, s'adressent aux adultes et aux enfants. Le programme est disponible en Mairie.
3. Un jeune viticulteur de Kintzheim a créé une pépinière de plants de vigne. Lors des portes-ouvertes du samedi 10 septembre 2016, les visiteurs ont pu découvrir l'atelier de greffage et de stratification ainsi que la pépinière elle-même. Les coordonnées du viticulteur - qui s'est aussi lancé dans le bio - sont disponibles en Mairie.
4. Le SMICTOM a mis en place, à partir du 1<sup>er</sup> août 2016, une filière de valorisation du plâtre en déchèterie, indiquant que le plâtre ne sera plus accepté dans la benne des déchets enfouis. Une benne spécifique, couverte, accueillera dorénavant les plaques de plâtre

entières ou en morceaux, le plâtre avec carrelage, le plâtre avec isolant, le plâtre sur rails. Trié en Alsace, le plâtre est broyé, affiné puis réintégré dans la chaîne de fabrication, mélangé à du gypse « neuf » pour refaire du plâtre.

5. Signature de la Charte du Label « Station verte » pour Kintzheim, vendredi 2 septembre 2016. Les participants à la Cérémonie sont indiqués dans le discours du Maire. En document les articles du vendredi 2 septembre 2016 DNA « La belle verte » signé Vivien MONTAG et le texte de L'Alsace « Sur orbite « Station verte » signé Anne VOUAUX... et « Comme une envie de vert » Bulletin d'information trimestriel de la FREDON d'Alsace année 2016. Kintzheim s'honore d'être reconnu en qualité par 4 labels :

Fleurissement 3 <sup>ème</sup> fleur	2012
Commune touristique	Novembre 2015
Route des Châteaux	Printemps 2016
Station verte	Juillet 2016

Quatre labels qui illustrent la politique urbaine Qualité-Environnement dans la modernisation du Village par la rénovation, le renforcement des réseaux et les nouvelles voiries expurgées des verticalités des pylônes et des anciennes toiles techniques aériennes.

Lettre du Président de la Fédération Française des Stations vertes, Daniel ACKER, en date du

2 septembre 2016 « Pour faire suite à la Cérémonie de remise de la Charte à Kintzheim, je tenais à vous adresser mes remerciements pour l'accueil que vous nous avez réservé. Cette remise de Charte... a été marquée comme un grand événement et nous sommes très fiers pour Kintzheim. »

6. Réception partielle du chantier de Réaménagement des espaces extérieurs de la Salle des Fêtes, vendredi 9 septembre 2016 à 11h, lot 1 « charpente bois » et lot 4 « voirie/réseaux divers ». Le lot 2 « métallerie » et le lot 3 « étanchéité » sont en phase de finition pour les deux portes créées, le local des poubelles, l'installation des luminaires et des panneaux de signalisation. Des travaux complémentaires seront réalisés en régie communale...
7. Lettre du Directeur de la Musique Municipale Christian WEIBEL adressée au Maire, qui annonce la cessation des activités musicales pour raisons professionnelles. « J'ai été ravi d'avoir pu collaborer avec la municipalité et œuvrer pendant plus de 21 ans au service de la musique de Kintzheim et je tiens à vous remercier ainsi que le Conseil Municipal pour la confiance témoignée durant toutes ces années ».
8. Renforcement des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans la Rue des Africains/secteur Est. Les réunions de chantier se sont déroulées constructivement entre le SDEA, la Commune, l'entreprise Speyser et les habitants. Une situation délicate, celle de l'ouverture du carrefour Rue du Stade/Rue de la Légion, très fréquenté, ouverture pour la reprise des branchements et le remplacement de la borne incendie. Le marché de la voirie a été réglé par la réunion en CAO lundi 22/08/2016 à 18h et jeudi 01/09/2016 à 18h pour l'attribution définitive à l'une des quatre entreprises concurrentes. Réunion de démarrage, mercredi 21/09/2016 à 14h.

9. Plainte à la Gendarmerie pour intrusion nocturne par quatre individus dans le Square des Canadiens - parc ouvert en journée, destiné aux familles avec jeunes enfants - dans la nuit du mercredi 7 au jeudi 8 septembre 2016 entre 1h et 2h du matin. D'autres situations sont instruites par la Brigade verte en liaison avec la Gendarmerie et le Garde Champêtre communal, voitures ventouses, sentiers interurbains bloqués par des marchandises ou envahis par les végétaux, stationnement intempestif... Le domaine public ne doit pas être envahi par des végétaux privés. Ainsi certains trottoirs sont-ils rétrécis suite au dépassement conséquent des haies vives.  
Lettre a été adressée aux riverains du Sentier « Tour du Village » en phase de réhabilitation.
10. Organisation d'un itinéraire de découverte cyclable, vendredi 23 septembre 2016, entre Kaysersberg et Sélestat pour illustrer les 20èmes Rencontres des Départements et Régions cyclables de France. Les participants (2 groupes de 40 personnes) empruntant la Véloroute du Vignoble sur 25,3 km entre 9h et 12h passeront à Kintzheim par la Rue du Stade, la Rue de la Légion, la Rue des Romains puis le Stadtpfad. Des Agents du Département auront la chance d'accompagner les Congressistes.
11. Suite des investigations pour la Maison de la Jeunesse et des Sports. Réunion du Comité de pilotage vendredi 09/09/2016 à 9h au Club House en présence de l'équipe des Architectes Rouby/Hemmerlé. Rendez-vous des entreprises à partir de 9h30. Le coordonnateur sécurité, Bruno STAERLÉ, a noté les éléments concernant l'installation du chantier, les accès, partagés entre chantier et fonctionnement sécurisé du Club de foot et l'Architecte a été missionné par la Commune pour tester le terrain naturel à côté du Club House pour établissement des outils et matériaux de chantier. Les réunions de chantier sont programmées les jeudis matins à 9h00.
12. La rentrée des écoles de Kintzheim. La Directrice de l'école élémentaire remercie le Maire et l'Adjointe Anny SCHREIBER pour la présence lors des jours de Rentrée. Un dispositif « sécurité » a été mis en place avec les Agents techniques sous la direction de l'Adjoint Maurice SUTTERLITTI. Pour la sécurité générale, portes et portillons d'accès à la cour doivent être fermés. Idem pour l'accès à l'école maternelle pour laquelle un système d'interphone est à l'étude. Il faut inciter les enfants à se rendre à pied à l'école (ou à vélo), cela évitera les encombrements motorisés autour de la Mairie. En réflexion, la différenciation des flux entre les deux écoles, suite à l'expérimentation 2015/2016. L'entretien du jardin des deux écoles devrait être plus soutenu, avec l'appui des parents d'élèves.
13. L'inauguration des Ateliers municipaux est fixée le samedi 5 novembre 2016 à 10h. Le Sous-Préfet, M. Stéphane CHIPPONI, a annoncé sa participation. Il convient de terminer les travaux de clôture et de rationaliser les stockages en vue d'une visite commentée pour les élus, préparatoire à l'inauguration.
14. Célébration du 30<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage Kintzheim / Sainte-Feyre en Creuse selon le programme établi par le Comité de Jumelage. Spectacle de chansons françaises par Christel KERN dans la Salle Harmonie restaurée, découverte du Musée alsacien à

Ungersheim, visite de la Maison d'accueil Le Hattenberg, réception à la Mairie dimanche 18/09/2016. Nomination du Maire honoraire de Sainte-Feyre, Henri GOUMY, comme Citoyen d'Honneur de Kintzheim. Échange de cadeaux.

15. Préservation des amphibiens. Suivi de la réunion de juillet 2016 sur la situation au niveau du dessableur Wickweg et crapauduc dans le virage de l'étang de pêche. Mission au Conseiller délégué Christian DANTZ pour élaboration d'une convention partenariale, à condition que les dispositions financières restent symboliques.
16. Révision de la liste électorale pour la période 2016-2017. Le Sous-Préfet a désigné Mme Anny SCHREIBER en qualité de délégué de l'administration de la Commission chargée de dresser la liste générale des électeurs de la Commune.
17. Le Kintzheim infos n°16 doit être mis en route par la Commission n°9 « Communication ». Etablir le programme détaillé illustrant le Budget 2016 et les grandes actions économiques, culturelles, sportives, touristiques de la saison, déployées du printemps à l'automne 2016.
18. Le bilan mensuel d'activité des gardes de la Brigades verte est disponible en Mairie. Programmation d'une séance de Commissions regroupées pour la synthèse annuelle, avec la participation du Garde champêtre communal.
19. Des travaux de nettoyage ont été diligentés le long du fossé de la piste cyclable transfrontalière et de la voie cyclable 67/68. Il est demandé à l'équipe technique communale de vérifier, en liaison avec le SDEA, le bon écoulement des eaux piémontaises à travers les ramifications des fossés existants.
20. Un début de feu de forêt s'est déclaré jeudi 15 septembre 2016 à la hauteur de la borne hexagonale en direction du wagon. L'alerte a été donnée par information d'un chasseur (de la chasse n°2 M. Montavon) en échange avec l'AMP Joseph NIBEL. Le véhicule 4x4 du CSP de Sélestat et le camion citerne du Centre de Villé ont pu circonscrire le feu qui couvait sous la mousse. L'origine du feu est inconnue. Nos remerciements aux intervenants, dont la célérité a évité un incendie généralisé.

---

Séance close à 22h20

Délibérations approuvées

Kintzheim, le 23 septembre 2016



Le Maire,  
Francis WEYH.